

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE PRE SAINT-NOM

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 22 MARS 2011.

L'an deux mille onze, le 22 mars à 20 H 30, les membres de l' Association Syndicale Libre de PRE SAINT-NOM se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la mairie de Saint-Nom-la-Bretèche, sur convocation du Président de l' Association, Monsieur André VAURIE.

Les membres de l'Association ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Le bureau est ainsi constitué :

- Président : Monsieur André VAURIE
- Secrétaire : Madame Ingrid TESTAS

Monsieur Marcel DEVIANNE et Madame Michèle MOULLIET les deux membres présents et représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont scrutateurs.

Le feuille de présence est arrêtée et certifiée par les membres du Bureau. Le Président constate que 161 membres sont présents ou représentés sur les 202 que comprend l' Association : en conséquence le quorum de la moitié des voix étant largement atteint, l' Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des membres de l' Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation,
- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de l' Association
- les documents joints à la lettre de convocation.

Puis il passe à l'ordre du jour :

1 – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT.

Après lecture du rapport moral du Président, la Secrétaire de l' A.G.O., Mme Ingrid TESTAS soumet au vote de l' Assemblée la résolution suivante :

1^{ère} résolution : *L' Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral du Président du Comité Syndical en approuve le contenu.*

Voix pour :161 Abstentions : néant. Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 – COMPTES DE L'ANNEE 2010. RAPPORT DU TRESORIER ET DE LA COMMISSION DES FINANCES

Monsieur Claude MARTINEZ, Trésorier, présente les comptes de l'année 2010 qui étaient joints à la convocation et en analyse les principaux postes :

D'une année à l'autre, le **Bilan** de l' A.S.L. varie peu, tant en montant qu'en structure. Au 31 décembre 2010, **le total du bilan est de : 113 170, 65 €**

Côté Actif, les « **Placements à court terme** » s'établissent à : **107 863, 25 €** et les « **soldes en Banque et CCP** » à : **5 030,20 €**.

Côté Passif, les « **Fonds appartenant aux Propriétaires** » sont de **106 991, 36 €** et ces fonds sont répartis en : **46.192, 05 € de Fonds de roulement** et **60 799, 31 € d'Excédents antérieurs reportés**.

Les Dettes atteignent **6 179, 29 €** constituées de factures de fonctionnement à payer.

Globalement, les **Dépenses** en 2010 ont atteint le montant de **64 028, 53 €** et sont restées inférieures au Budget prévu de **17.90 %** .

Les **Recettes Réelles** (hors prélèvements sur les excédents) ont atteint le montant de **63 810, 02 €** alors que le Budget les estimait à : **63 281 €**

Il en résulte pour l'année 2010, un léger excédent des Dépenses sur les Recettes de **218. 51 €** qui est venu en déduction des excédents antérieurs.

Monsieur Christian LHEMANN, Responsable de la Commission des Finances, (composée de 3 membres, Messieurs Jacques REPUSSARD, Jacques CERRI et Christian LHEMANN) a lu le rapport de cette Commission attestant l'exactitude des comptes et invitant l' Assemblée à les approuver.

Aucune question n'étant posée, Madame TESTAS lit la résolution suivante et la soumet à l'approbation de l' Assemblée :

2^{ème} résolution : *L' Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Trésorier de l' Association Syndicale et celui de la Commission des finances, approuve les comptes de l'année 2010 qui se caractérisent par un actif au 31/12/2010 de : 113 170, 65 € et par un excédent des Dépenses sur les Recettes de : 218, 51 €.*

Voix pour : 161 Abstentions : néant Voix contre : néant Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 – QUITUS AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

Madame TESTAS lit la résolution suivante et la soumet à l'approbation de l' Assemblée :

3^{ème} résolution : *L' Assemblée Générale donne aux membres du Comité Syndical quitus de leur gestion pour l'année 2010.*

Voix pour : 161 - Abstentions : néant . voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4 – BUDGET DE L'ANNEE 2011.

Monsieur Claude MARTINEZ, Trésorier, soumet à l'Assemblée un projet de budget pour l'année 2011, comportant des dépenses d'un montant total de 74.000 €, soit environ 366 € par villa, inférieur de 5% au Budget 2010.

Puis les responsables des Commissions correspondant aux principaux postes, Espaces Verts, Sécurité, Télévision / Site Internet et Commission Technique exposent les motifs ayant conduit à fixer les montants proposés à l'Assemblée.

Il y a eu discussion sur chacun de ces sujets. A noter que Mme Pascale BOURSIER et M. Boris GOUSSEFF apporteront leur contribution dans le domaine des Espaces Verts. Le vote chapitre par chapitre a été refusé à l'unanimité par l'Assemblée, cette dernière souhaitant un vote global du budget. Plus aucune question n'étant posée, Madame TESTAS lit les deux résolutions suivantes et les soumet à l'approbation de l'Assemblée :

4^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale adopte le budget de dépenses de l'année 2011 présenté par le Comité Syndical ; le montant de ce budget s'élève à : 74.000 € soit 366,33 € par villa. Elle fixe le montant de l'appel de fonds correspondant à :*

325 , 00 Euros par villa.

Voix pour : 161 - Abstention : néant -Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} résolution : *Le règlement de l'appel de fonds devra être effectué au plus tard le 30 avril 2011, par chèque à l'ordre de « A.S.L. de PRE SAINT-NOM », à remettre à l'adresse du trésorier de l'Association, Monsieur Claude MARTINEZ, 1 square de la Châtaigneraie – 78 860 – SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE.*

Le défaut de règlement de cet appel de fonds rendrait exigible, à compter du 1^{er} juin 2011, une indemnité de retard forfaitaire de 50, 00 €, sans préjudice des intérêts de retard calculés au taux légal.

Voix pour : 161 - Abstention : néant . Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5- ELECTION DE 4 MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

Les 5 résolutions suivantes sont lues par Madame TESTAS et soumises à l'approbation de l'Assemblée :

6^{ème} résolution : *Le mandat de Monsieur Jacques REPUSSARD arrivant à expiration, l'Assemblée Générale le réélit en qualité de Membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2013.*

Voix pour :160 - Abstention : une. (M. Jacques REPUSSARD) Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

7^{ème} résolution : *Le mandat de Madame Michèle MOULLIET arrivant à expiration, l'Assemblée Générale la réélit en qualité de Membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2013.*

Voix pour : 160 - Abstention : une. (Mme Michèle MOULLIET) Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

8^{ème} résolution : *Le mandat de Monsieur Jean-François MONNET arrivant à expiration, l'Assemblée Générale le réélit en qualité de Membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2013.*

Voix pour : 160 – Abstention : une (M. Jean-François MONNET) Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

9^{ème} résolution : *Le mandat de Monsieur André VAURIE arrivant à expiration, l'Assemblée Générale le réélit en qualité de Membre du Conseil Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2013.*

Voix pour : 160 – Abstention : une (M. André VAURIE) Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

10^{ème} résolution : *LE RESEAU ELECTRIQUE DE P.S.N.*

Compte tenu des coupures de courant électrique survenues sur le réseau électrique desservant PSN :

- *en mai 2010 – fond de la propriété du 88 rue Guitel*
- *en décembre 2010 devant le 17 square des Mirabelles*

incidents qui ont démontré la vétusté des câbles de distribution, l'Assemblée Générale mandate le Comité Syndical pour engager une action commune avec la Mairie de notre Commune auprès des autorités compétentes (CRE – ERDF – EDF), afin qu'un plan détaillé des actions de rénovation du réseau, soit inscrit dans un programme précis au cours des prochaines années.

Voix pour : 161 – Abstention : néant – Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6 – QUESTIONS DIVERSES. :

Question soumise par Monsieur Pierre KAROUT :

De plus en plus de personnes autour de nous subissent passivement la progression des nuisances sonores dans notre village. Les niveaux règlementaires ne sont plus respectés, les équipements d'entretien des jardins deviennent de plus en plus efficaces mais malheureusement plus bruyants etc. sans parler des services de ramassages des déchets ménagers aux camions bruyants et horaires commençant à l'aube. Il est grand temps de retrouver la sérénité dont jouissait notre village il y a encore quelques années.

Pour cela je propose que l'on se réunisse autour de notre Comité Syndical, lui donner mission et pouvoir. Il s'associera éventuellement à d'autres conseils syndicaux d'autres résidences de SNLB afin que ce village retrouve une qualité de vie exemplaire.

Pour cela, je propose au vote de l'Assemblée Générale la motion suivante :

L'Assemblée réunie en AGO le 22 mars 2011 donne au Comité Syndical de PSN, mission et pouvoir :

1 – pour entreprendre avec la Mairie de SNLB ou tout autre organisme public ou privé un dialogue dans le but :

- a) d'établir des règles claires, mesurables et accessibles à tous, résidants et entreprises opérant sur le territoire ; ces règles chercheront à être plus restrictives que celles existantes en ce qui concerne les plages horaires et les niveaux sonores.*
- b) D'établir un système de contrôle avec point central de dépôt de plaintes, capable de réagir immédiatement pour constater et mesurer toute infraction.*

2 – mettre en place un système qui permettra de documenter et communiquer périodiquement (par trimestre) la progression des résultats obtenus, puis revoir la mission et le pouvoir à la prochaine AGO.

Avant de passer au vote de cette motion, il est proposé par le Comité Syndical d'y adjoindre un complément et qui est le suivant :

Cette Commission anti-bruit sera présidée par Monsieur Pierre KAROUT et comprendra également Madame Michèle MANGINOT. Il leur appartiendra de recruter d'autres personnes si nécessaire.

Il est proposé qu'entre dans le champ de compétence de cette Commission, le bruit émis par le fonctionnement des Pompes à Chaleur, notamment de type air/air.

Cette Commission rendra compte au Comité Syndical à l'occasion des réunions du Comité, qui lui apportera soutien et collaboration.

Voix pour : 161 – Abstention : néant – Voix contre : néant. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Question soumise par Mme Anne GARRIGUES.

Au cours de l'hiver alors que les chaussées étaient très glissantes, rien n'a été fait dans notre secteur pour les rendre praticables, notamment pour les personnes âgées. Pourquoi ?

Réponse faite par le Président :

Le statut des A.S.L. comme la nôtre, nous empêche de pouvoir bénéficier de l'aide des services techniques communaux concernant le déneigement et / ou salage- sablage des chaussées, Je le regrette autant que vous mais c'est une situation que nous subissons tous en tant qu'habitant de PSN tout comme d'ailleurs ceux des autres Résidences ayant le même statut. Nous avons acheté de la « pouzzolane » mise dans 3 gros sacs. Ces gravillons ont été répandus sur les chaussées ayant des pentes assez marquées afin de permettre aux véhicules de pouvoir circuler. Et comme cette « pouzzolane » ne disparaît pas avec le temps, il a fallu en plus balayer la Résidence, ce qui n'a pas été fait très correctement. Nous reconnaissons que cette situation n'est pas confortable.

Il faut quand même bien rappeler que le loi impose partout en France de nettoyer les trottoirs devant son domicile en cas de neige / intempéries (chutes de branches par exemple)

J'ajoute le point suivant :

L'an dernier déjà, une personne avait soulevé la même question : nous lui avons demandé de s'en occuper et de faire des propositions précises au Comité : prestataires possibles, coûts. Malgré nos relances, cette personne n'a rien voulu faire.

Question posée par M. Bruno PITASSI.

Où en sommes-nous de la mise à jour du Cahier des Charges. ?

Réponse faite par M. Vincent MASCLE, Vice - Président de l' ASL :

L'état des lieux de la résidence faisant le bilan exhaustif des non-conformités au Cahier des Charges (CdC) quelle qu'en soit l'importance, a été terminée au printemps 2010. Dans le courant de l'été 2010, nous avons répondu à l'enquête de la Mairie sur le PLU (plan local d'urbanisme). Nous butons maintenant sur une difficulté : trouver un conseil juridique capable de nous aider dans la rédaction des nouveaux articles du CdC.

Dans la situation transitoire où nous nous trouvons, le Comité se réfère à la résolution votée lors de l' AG du 2 avril 2008 pour déterminer si les travaux envisagés sont conformes ou non au CdC.

Enfin, nous vous demandons, lorsque vous envisagez des travaux d'une certaine importance, de prévenir le Comité plusieurs mois à l'avance afin d'avoir le temps, si besoin est, d'étudier les compromis qui vous permettront de réaliser votre projet final, tout en respectant le CdC de PSN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 50 heures.

Le Trésorier :

Claude MARTINEZ

La Secrétaire :

Ingrid TESTAS

Le Président :

André VAURIE.

Les scrutateurs :

Marcel DEVIANNE

Michèle MOULLIET

Diffusion : tous les membres de l' A.S.L. de Pré Saint-Nom

Site Internet de PSN